

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 JANVIER 2000**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 17 janvier 2000 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

***Etaient présents*** : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER (à compter de la question n° 2), M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. THIRIET, M. MEUNIER (à compter de la question n° 3), M. LAGRANGE, M. FOUSSERET (à compter de la question n° 3), Mme TETU, M. JUSSIAUX (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 4.1), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question n° 3), M. TISSOT (à compter de la question n° 3), M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD (à compter de la question n° 3), M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. DUMONT (à compter de la question n° 3), Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. TABOURNOT (à compter de la question n° 3), Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET.

***Absents*** : M. AUTARD, M. NUNINGER (jusqu'à la question n° 2), M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER (jusqu'à la question n° 3), M. FOUSSERET (jusqu'à la question n° 3), M. JUSSIAUX (jusqu'à la question n° 2 et à compter de la question n° 4.1), M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 3), M. TISSOT (jusqu'à la question n° 3), M. JEANNIARD (jusqu'à la question n° 3), M. DUMONT (jusqu'à la question n° 3), M. THIRODE, M. SALOMON, M. TABOURNOT (jusqu'à la question n° 3), M. SENNERICH, Mme MONTEL.

***Secrétaire*** : M. VENTARD.

***Procuration de vote*** :

***Mandants*** : M. AUTARD, M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. JUSSIAUX (à compter de la question n° 4.1), M. FERREOL, M. JEANNIARD, M. DUMONT (jusqu'à la question n° 3), M. SALOMON.

***Mandataires*** : M. ANTONY, M. VUILLEMIN, Mme DUFAY, M. LAGRANGE (à compter de la question n° 4.1), M. LOYAT, M. BOICHON (jusqu'à la question n° 3), M. FUSTER (jusqu'à la question n° 3), M. GRAPPIN.

\* \* \* \* \*

**0.1** - Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a fait état des problèmes de sonorisation de la salle et des dispositions prises pour que la séance se déroule néanmoins dans de bonnes conditions.

Il a remercié ensuite le CFA Hilaire de Chardonnet qui, depuis quelques années, offre traditionnellement aux membres du Conseil Municipal la galette des rois.

Puis il a, au nom de l'Assemblée Communale, souhaité un bon rétablissement à M. SALOMON, Conseiller Municipal, actuellement hospitalisé suite à une greffe de rein.

## **0.2 - Tempête du 26 décembre 1999**

M. le Maire a informé l'Assemblée des dégâts causés aux bâtiments communaux et aux espaces verts et forêts communales lors de cette tempête. 68 bâtiments ont été endommagés. L'estimation globale du sinistre s'élève à environ 420 000 F. Dans les forêts communales, 600 m3 de bois ont été touchés. On estime la perte de recettes due à la dévaluation du bois à 150 000 F. Des dégâts ont été subis à l'Orangerie Municipale (coût des réparations des tunnels en plastique : 43 000 F TTC). A noter également 75 arbres cassés ou déracinés dont 14 sur le secteur des Glacis. Le personnel municipal est intervenu pour la mise en sécurité des espaces publics et l'enlèvement des bois (estimation : 145 000 F). A cela s'ajoutent le préjudice esthétique, la perte de patrimoine et le coût de replantation qui n'ont pas été chiffrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**1 - Exercice 1999** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

**2 - District du Grand Besançon** - Remplacement d'un délégué suppléant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Gérard FIGARD pour siéger en tant que délégué suppléant, en remplacement de Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, au conseil districal.

**3 - Orientations budgétaires pour l'année 2000**

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, a présenté les orientations budgétaires qui permettent d'appréhender le budget dans un horizon dépassant les douze mois à venir.

Ambition - volonté - pause fiscale - rigueur, sont les mots clés qui définissent les orientations budgétaires pour l'an 2000.

Avant de les décliner en termes budgétaires, M. le Premier Adjoint a défini :

- d'une part le contexte national et plus particulièrement les conséquences de la loi de finances pour les communes

- d'autre part la situation financière de la commune fondée sur une analyse rétrospective et la stratégie financière la mieux adaptée.

### ***I - Le contexte national***

L'an 2000 est la 2ème année de mise en oeuvre du contrat triennal de croissance et de solidarité.

La progression de l'enveloppe normée des concours aux collectivités sera fonction de l'indice des prix à la consommation hors tabac et du PIB de l'année précédente.

En fonction de ces critères, la dotation globale de fonctionnement évolue cette année de 0,82 % contre 2,78 % en 1999.

La dotation forfaitaire que recevra la Ville évoluera d'environ 0,41 %.

A noter que deux mesures gouvernementales ont des conséquences importantes pour la ville :

- la loi créant la couverture maladie universelle qui supprime à compter de cette année le contingent d'aide sociale versé par les communes aux départements (cela représentait 27 MF pour la Ville de Besançon en 1999)

- la prise en compte des résultats du recensement qui influent sur certaines dotations de l'Etat comme la dotation forfaitaire (+ 0,41 % cette année, soit 175,8 MF), et la DSU (même niveau que l'an dernier : 14,2 MF).

L'abondement exceptionnel de la DSU 1999 est reconduit en 2000 pour un montant de 500 MF.

La DGD est estimée à 8 MF, la dotation de compensation de taxe professionnelle à 22,4 MF, la compensation versée en contrepartie de la suppression progressive de la part salaire à 27,7 MF.

A noter également concernant la CNRACL, la décision du Gouvernement de relever le taux de cotisation employeur de 1 point sur deux années, ce qui entraîne une dépense supplémentaire pour la Ville de 1,2 MF.

## ***II - La situation financière de la Ville***

### **1. La fiscalité**

Au cours de ces dernières années, les bases ont évolué favorablement. En dix ans, nos bases de taxe professionnelle ont évolué de plus de 50 %, passant de 767 MF en 1989 à 1 157 MF en 1999, le produit évoluant de + 58 %.

L'an dernier, le produit encaissé (toutes taxes confondues) se montait à 457 MF soit 13,4 MF de plus qu'en 1998. Cette année, la Ville a retenu une hypothèse d'évolution de nos bases de 2 % et un produit supplémentaire de 13 MF. Pour 2000, les taux 1999 seront maintenus.

### **2. L'emprunt**

Il sera de l'ordre de 90 MF pour le budget principal et de 71 MF pour l'ensemble des budgets annexes (dont 49 MF pour la modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères).

### **3. La dette**

L'encours de la dette a diminué régulièrement au cours des cinq dernières années. L'annuité de dette du budget général diminue de 12,8 MF.

Pour le budget principal, l'annuité de dette diminue (- 15,5 MF soit - 9,8 %), celle des budgets annexes augmente (+ 2,7 MF soit + 11,2 %).

## ***III - Orientations pour 2000***

Elles répondent notamment à plusieurs objectifs :

- relever les grands défis
  - . défi du sport de haut niveau à Besançon (Palais des Sports, stade Léo Lagrange)
  - . défi de l'environnement (modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères, nouveaux bus, ...)

- soutenir l'activité économique de l'emploi : tous budgets confondus, 260 MF seront inscrits pour études, travaux et équipements (travaux sur le Parc Scientifique et Industriel, création d'un hôtel d'entreprises ainsi que d'un incubateur pour favoriser le lien université/entreprises...)

- mener à bien la réalisation de nos grands chantiers (parking du Marché, place du Marché, Musée du Temps...)

- maintenir l'action sociale comme point fort de la politique municipale

- faciliter la cohésion sociale dans l'ensemble des quartiers de notre Ville et principalement dans les quartiers défavorisés.

Après un large débat auquel ont pris part M. SCHWINT, M. DUVERGET, M. JACQUEMIN, M. PINARD, Mme BULTOT, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. POMEZ, M. LOYAT, l'Assemblée Communale, à l'unanimité moins huit abstentions, a adopté les orientations budgétaires 2000.

#### **4 - Comptabilité :**

##### **4.1 - Exercice 1999 :**

###### **4.1.1 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires - Affectation partielle de l'excédent du CA 1998**

Adopté à l'unanimité.

###### **4.1.2 - Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

###### **4.1.3 - Valorisation des travaux effectués en régie**

Adopté à l'unanimité.

###### **4.1.4 - Transmission de l'inventaire comptable**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à prendre une décision ultérieure chiffrant le montant des ajustements comptables de manière à harmoniser l'inventaire à l'état de l'actif.

##### **4.2 - Exercice 2000 :**

###### **4.2.1 - Ouverture de crédits d'investissements**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture au budget primitif 2000 pour un montant global de 14 242 000 F de crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 2000, soit :

- budget principal	3 217 000 F
- budget eaux	90 000 F
- budget assainissement	935 000 F
- budget déchets	10 000 000 F

#### **4.2.2 - Décision d'octroi et de versement de subventions et participations**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'octroi et le versement de subventions et participations pour un montant global de 34 631 113 F (n'ont pas pris part au vote pour les établissements concernés : M. BARETJE, Président du Comité des Fêtes et Président de l'Harmonie Municipale, M. DAHOUI, Vice-Président du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Ville de Besançon, M. NUNINGER, Président du PLIE, M. ANTONY, Président de la SAIEMB, M. le Maire, Président du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Micropolis, M. THIRIET, Président de la Mission Locale pour l'Emploi, M. BOICHON, Président de l'OTSI, M. le Maire, Président et M. GIRARD, Vice-Président du CCAS, Mme DUFAY, Présidente de la Régie des Quartiers).

#### **4.2.3 - Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des Services Fiscaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution aux agents des Services Fiscaux d'indemnités communales pour travaux supplémentaires, pour un montant global de 115 500 F.

#### **4.2.4 - Ouvertures de crédits au budget par décision modificative suite à la mise en place du budget annexe transports publics urbains**

Adopté à l'unanimité.

#### **5 - Budget annexe 1999 du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées - Modificatif**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier le budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées par l'inscription en dépenses et en recettes d'une somme de 10 686 F.

#### **6 - Tarification des repas fournis par le service Restauration Municipale**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit, à compter du 1er janvier 2000, les tarifs des repas fournis les mercredis, pendant les petites vacances et les vacances d'été à un certain nombre d'associations ou d'établissements publics :

- fourniture et livraison : 20 F le repas (3,05 €)
- fourniture, livraison et service à table : 22,50 F le repas (3,43 €).

#### **7 - Garanties d'emprunt :**

##### **7.1 - à l'Office Public d'HLM de Besançon - Opération d'amélioration de 132 logements 1, 3 et 5 rue de Dijon à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un prêt PALULOS de 3 592 916 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'ayant pas participé au vote).

**7.2 - à la Société Anonyme de Franche-Comté** - Construction de 10 logements collectifs «Résidence Flora» rue Larmet à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un Prêt Conventionné Locatif (PCL) de 3 700 000 F contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

**7.3 - Besançon Racing Club Tennis** - Rachat par la BNP d'un prêt de 200 000 F contracté pour la réalisation d'un court couvert, rue de Trépillot - Transfert de la garantie de la Ville

Adopté à l'unanimité.

**7.4 - ZAC de Planoise** - Préfinancement de l'opération d'aménagement - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 % d'un prêt de 10 MF contracté auprès du Crédit Local de France par la SEDD - Additif à la délibération du 8 novembre 1999

Adopté à l'unanimité.

## **8 - Subventions :**

### **8.1 - exceptionnelles du secteur Relations Internationales**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes :

- 4 000 F à l'Association Afrique 2000 pour permettre à cinq élèves infirmières de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Besançon d'effectuer leur stage à Man (Côte d'Ivoire) du 11 janvier au 11 février 2000

- 6 400 F à l'Association Générale des Etudiants Infirmiers pour permettre à huit élèves infirmiers de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Besançon d'effectuer leur stage à Bobo-Dioulasso et Orodara (Burkina-Faso) du 11 janvier au 11 février 2000.

## 8.2 - dans le cadre de l'opération «Besançon nettoie ses façades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
<b>DEUXIEME SECTEUR</b>				
36 rue Mégevand	CROUS 38 avenue de l'Observatoire BP 31020 25001 Besançon Cedex 3	73 339,00 F	20 %	14 667,00 F
4 rue Granvelle	M. VALET 42 chemin des Remontants 25000 Besançon	577 352,00 F	10 %	57 735,00 F
<b>2 dossiers - TOTAL</b>		<b>650 691,00 F</b>		<b>72 402,00 F</b>

<b>TROISIEME SECTEUR</b>				
57 rue des Granges (2 rue Morand)	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	137 203,00 F	20 %	27 440,00 F
<b>1 dossier - TOTAL</b>		<b>137 203,00 F</b>		<b>27 440,00 F</b>

<b>QUATRIEME SECTEUR</b>				
64 - 66 Faubourg Rivotte	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	34 587,00 F	20 %	6 917,00 F
8 rue Ronchoux (complément travaux)	M. MARC Roger 8 rue Ronchoux 25000 Besançon	67 705,00 F	20 %	13 541,00 F
9 rue Ronchoux	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	37 510,00 F	20 %	7 502,00 F
15 rue de Pontarlier	M. BERNARD Jean-Paul 13 rue Ernest Renan 25000 Besançon	14 242,00 F	20 %	2 848,00 F
<b>4 dossiers - TOTAL</b>		<b>154 044,00 F</b>		<b>30 808,00 F</b>

<b>CINQUIEME SECTEUR</b>				
18 rue Battant	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	51 089,00 F	20 %	10 217,00 F
6 rue Battant	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	29 375,00 F	20 %	5 875,00 F
7 quai de Strasbourg	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	74 881,00 F	20 %	14 976,00 F
<b>3 dossiers - TOTAL</b>		<b>155 345,00 F</b>		<b>31 068,00 F</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 097 283,00 F</b>		<b>161 718,00 F</b>



**9 - Besançon Ville Refuge - Attribution d'une subvention complémentaire au Parlement International des Ecrivains**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 55 100,39 F (8 400 €) au Parlement International des Ecrivains pour l'accueil d'un écrivain à Besançon.

**10 - Centre d'Incendie et de Secours de Besançon - Transfert de compétences au SDIS - Transfert de biens et de personnel au profit du SDIS - Conventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre du transfert du Corps Districale de sapeurs-pompiers au Service Départemental d'Incendie et de Secours, a autorisé M. le Maire à signer deux conventions tripartites Ville/District/SDIS, l'une concernant les biens communaux transférés, l'autre relative aux personnels districale et communal non sapeurs-pompiers affectés à la Caserne de Besançon.

**11 - Info-Point Europe Franche-Comté :**

**11.1 - Avenant à la convention avec la Commission Européenne - Encaissement et réaffectation d'une subvention complémentaire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer un avenant à la convention conclue avec la Commission Européenne pour la création et le fonctionnement de l'Info-Point Europe Franche-Comté, cet avenant formalisant la fonction de «tête de réseau régionale»

- a accepté la dotation additionnelle de 5 000 € par an (32 797,85 F).

**11.2 - Recrutement d'un chargé de missions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à pourvoir l'emploi de chargé de missions de l'Info-Point Europe, à défaut d'un agent relevant des cadres d'emplois de catégorie A, par un agent non titulaire contractuel, et à signer les contrats à intervenir dans le cadre.

**12 - Conservatoire National de Région - Vol d'un instrument de musique - Encaissement et réaffectation de l'indemnité de sinistre**

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité de sinistre : 18 000 F).

**13 - Gestion de la halte nautique - Avenant n° 1 à la convention du 18 décembre 1996 passée avec l'Office du Tourisme**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2000 la convention passée avec l'Office du Tourisme pour l'exploitation de la halte nautique du 15 juin 2000 au 15 septembre 2000.

**14 - Bibliothèques Municipales - Dépôt légal d'imprimeur - Convention avec la Bibliothèque Nationale de France - Renouvellement pour trois ans**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour trois ans la convention passée avec la BNF portant sur la gestion du dépôt légal imprimeur pour la région de Franche-Comté et a autorisé M. le Maire à signer ce document.

**15 - Ilot Pasteur - Premier bilan de la concertation préalable, orientations du programme et engagement de la consultation des opérateurs**

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité, a pris acte du rapport intermédiaire d'informations concernant cette opération et a approuvé le bilan provisoire de la concertation préalable

- à l'unanimité moins 11 abstentions, a approuvé le programme prévisionnel de l'opération et a autorisé la SEDD à engager la consultation d'opérateur.

**16 - Opération Marché Beaux-Arts :**

**16.1 - Contentieux - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif annulant la délibération d'approbation du PAZ de la ZAC Marché Beaux-Arts**

A l'unanimité (4 Conseillers n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à faire appel du jugement du Tribunal Administratif de Besançon devant la Cour Administrative d'Appel de Besançon.

**16.2 - Modification du POS Centre**

A l'unanimité moins une abstention (et 3 Conseillers n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de modification du POS Centre aux fins d'intégrer à la zone UA une zone UL (zone urbaine à vocation d'équipements collectifs) correspondant à la zone A de l'ancienne ZAC).

**16.3 - Relance de la procédure - Concession d'aménagement**

A l'unanimité moins 1 abstention (3 Conseillers n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a :

- décidé de confier à la SEDD une concession d'aménagement ayant pour objet l'accueil d'activités économiques (marché couvert, cinéma multiplex, restauration), les études des espaces publics utiles à la réalisation de l'opération et toutes missions annexes, conformément aux articles L 300.1 et L 300.4 du Code de l'Urbanisme. Cette opération sera dénommée «Marché Beaux-Arts».

- décidé le transfert à l'opération Marché Beaux-Arts des charges, produits et moyens de financement de la ZAC Marché Beaux-Arts résultant du bilan révisé approuvé le 28 juin 1999 par le Conseil Municipal et a approuvé en conséquence le bilan de l'opération Marché Beaux-Arts ainsi établi.

- approuvé le protocole d'accord fixant les modalités de résiliation et de transfert de la concession d'aménagement de la ZAC Marché Beaux-Arts.

- donne tous pouvoirs à M. le Maire aux fins de signer la nouvelle convention et le protocole d'accord précités.

#### **17 - Projet de création du poste 63/20 kV des Montboucons et de raccordement souterrain Montboucons/Palente - Mise en compatibilité du POS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la mise en conformité du POS avec le projet de création d'un poste de transformation aux Montboucons et d'une ligne à haute tension en technique souterraine et a autorisé M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **18 - Transports urbains - Subventions de l'ADEME pour l'acquisition de bus gaz et diesel électrique - Conventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'ADEME fixant notamment les subventions accordées par celle-ci pour l'acquisition de bus à énergie propre.

#### **19 - Marchés annuels année 2000 :**

##### **19.1 - Gardiennage et surveillance de diverses installations municipales**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché à intervenir avec la Société PROTEG (montants minima et maxima : 230 000 F et 880 000 F TTC) pour le gardiennage et la surveillance de diverses installations municipales.

##### **19.2 - Fournitures scolaires pour les écoles**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché à intervenir, après appel d'offres, pour l'achat de fournitures scolaires pour les écoles pour l'année 2000.

## **20 - Affaires diverses - Communication de M. le Maire sur la situation de l'emploi**

M. le Maire a informé l'assemblée que le nombre des demandeurs d'emplois à Besançon a diminué de 13 % en 1999 (8 266 demandeurs d'emplois au 1.01.1999 contre 7 196 le 31.12.1999).

La séance est levée à 21 heures 20.

Hôtel de Ville, le 19 janvier 2000  
Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,  
Le 20 janvier 2000  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,